



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET – SESSION 2012

Division des Examens et Concours
DEC 5

CANDIDATS INDIVIDUELS

ORNE – MANCHE - CALVADOS

Rectorat de l'Académie de CAEN
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN CEDEX
Dossier suivi par :
Ghislaine PATARD-LEGENDRE
02 31 30 08 29
dec5@ac-caen.fr

Conditions d'inscription : les candidats qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ou qui sont scolarisés en classe de troisième d'un établissement privé hors-contrat peuvent s'inscrire en candidature individuelle.

Conditions d'obtention : le brevet est attribué aux candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 à l'issue des 6 épreuves de l'examen et le niveau A2 du cadre européen de référence en langue vivante étrangère évalué à partir de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère.

Architecture du diplôme :

Le diplôme national du brevet comporte 3 séries : collège, technologique et professionnelle. L'option agricole peut être choisie pour les séries technologique et professionnelle. Le candidat postule pour la série et l'option de son choix au moment des inscriptions.

L'examen comporte **6 épreuves écrites** (4 épreuves obligatoires et 2 épreuves au choix).

Épreuves obligatoires

Toutes séries

- Français (1^{ère} partie : questions-réécriture et dictée ; 2^{ème} partie : rédaction), coefficient 2
- Mathématiques, coefficient 2
- Histoire-Géographie et Education Civique, coefficient 2
- Langue vivante étrangère (ALLEMAND ou ANGLAIS ou ESPAGNOL ou ITALIEN), coefficient 1 – le niveau A2 du cadre européen en langue vivante étrangère exigible pour l'obtention du DNB est évalué à partir de cette épreuve.

Épreuves au choix

Les candidats font le choix de **2 épreuves** (coefficient 1) parmi les 3 proposées, selon la série choisie.

Série Collège	Série Technologique Sans option	Série Professionnelle Sans option	Séries Technologique et Professionnelle Option Agricole
Physique-Chimie	Sciences Physiques	Sciences Physiques	Sciences Physiques
Sciences de la Vie et de la Terre	Prévention, santé, environnement	Prévention, santé, environnement	Économie familiale et Sociale
<i>Enseignements artistiques</i> Arts Plastiques Ou Éducation Musicale	<i>Enseignements artistiques</i> Arts Plastiques	<i>Enseignements artistiques</i> Arts Plastiques	Education Socio-Culturelle

Date d'inscription : le registre des inscriptions sera ouvert **du jeudi 24 novembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012 à 17 heures.**

Inscriptions : les inscriptions se font exclusivement sur Internet. Les candidats individuels s'inscrivent dans leur département de résidence (une dérogation peut être accordée pour les élèves scolarisés dans un autre département).

<https://ocean.ac-caen.fr/inscrintdnb/inscriptionpublic>

Lieu de passage des épreuves : le nom des établissements d'accueil vous sera communiqué en même temps que la confirmation d'inscription.

Service National : les candidats âgés de 16 ans et plus doivent se faire recenser pour s'inscrire à un examen ou à un concours. En conséquence, pour valider leur inscription au diplôme national du brevet, les candidats âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2011 doivent fournir :

- une attestation de recensement,
- **ou** un certificat de préparation à la défense,
- **ou** une attestation provisoire,
- **ou** l'attestation individuelle d'exemption.

Aménagement des conditions d'examen :

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier de l'aménagement des conditions d'examen (accès aux locaux, installation particulière, temps de composition majoré, sujets spéciaux...). La procédure et le formulaire de demande sont disponibles en ligne sur le site du Rectorat de l'Académie de CAEN : www.ac-caen.fr Rubrique examens – candidats en situation de handicap.

Vous pouvez contacter pour toute question relative à l'aménagement des épreuves : Madame MAHEUT au 02 31 30 08 32 – dec5-1@ac-caen.fr ou Madame PATARD-LEGENDRE au 02 31 30 08 29 – dec5@ac-caen.fr

Pièces à fournir :

A l'issue des inscriptions, le Bureau DEC 5 de la Division des Examens et Concours vous dressera une confirmation d'inscription, que vous devrez vérifier et renvoyer, accompagnée de la copie d'une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, livret de famille...), de 6 timbres au tarif lettre en vigueur, du certificat de scolarité établi par le C.N.E.D, et le cas échéant de l'attestation relative aux obligations du Service National, pour le 1^{er} février 2012 délai de rigueur.

Références réglementaires :

Arrêté du 18/08/1999 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2009 (BOEN n°31 du 27/08/2009).

Circulaire n° 2006-215 du 26/12/2006 (BOEN n°1 du 04/01/2007) relative aux aménagements des conditions de passage des épreuves pour les candidats en situation de handicap.